

Relevé des avis du Comité Social Territorial

le mardi 25 novembre 2025

Présents :

Représentants des autorités territoriales :

- Monsieur Lucien MULLER, Président du Centre de Gestion ;
- Monsieur Antonin BOXBERGER, Juriste au Centre de Gestion (*suppléant avec voix délibérative*) ;
- Madame Annick BRAESCH, Directrice générale adjointe au Centre de Gestion ;
- Monsieur Michel HABIG, Président du SCOT Rhin – Vignoble – Grand Ballon ;
- Monsieur Jean-Paul JULIEN, Maire de la Commune de Bollwiller (*à partir du point 4*) ;
- Monsieur Gilles RENDLER, Directeur général des services du Centre de Gestion ;
- Monsieur Mathieu ROECKEL, Responsable des services Juridique et Carrières au Centre de Gestion (*suppléant avec voix délibérative*).

Représentants du personnel :

- **F.A.F.P.T. :**
 - Madame Pascale ROGG, Attaché ppal à la Communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach (*suppléante avec voix délibérative*) ;
 - Madame Béatrice SERRA, Animateur à la Commune de Pulversheim ;
 - Monsieur Romuald WESELLANG, Attaché à la Commune de Pfaffenheim ;
 - Madame Christiane ZINDY, Attaché à la Commune de Niederentzen.
- **C.G.T. :**
 - Madame Patricia CANGEMI, Agent de maîtrise à la Commune de Sainte-Croix-en-Plaine ;
 - Madame Bénédicte VIROULET, Attaché ppal de conservation du patrimoine à la Commune de Biesheim (*suppléante avec voix délibérative*).
- **F.O. :**
 - Madame Marion PERETTI, Attaché à la Commune de Raedersheim (*à partir du point 2*).

Excusés :

Représentant de l'autorité territoriale :

- Madame Denise BUHL, Maire de la Commune de Metzeral ;
- Monsieur Jean-Marie FREUDENBERGER, Maire de la Commune de Wittersdorf ;
- Monsieur Michel GLESS, Maire de la Commune de Bretten ;
- Monsieur Guy JACQUEY, Maire de la Commune d'Orbey ;
- Monsieur Daniel NEFF, Maire de la Commune de Vieux-Thann ;
- Madame Elisabeth SCHNEIDER, Maire de la Commune de Bergheim.

Représentants du personnel :

- Monsieur Michel BIRKÉ, Adjoint technique ppal de 2^{ème} classe à la Commune de Neuf-Brisach ;
- Madame Nathalie KERN, ATSEM ppal de 1^{ère} classe à la Commune d'Illfurth ;
- Madame Katia RAMSTEIN, Adjoint administratif ppal de 2^{ème} classe à la Commune d'Ungersheim.

Autres :

- Docteur Sylvain PEREAUX, APST 68 ;
- Madame Aurélia MONTEIRO, assistante de prévention à la commune de Fellering ;
- Monsieur Julien REBOIS, assistant de prévention à la commune de Hombourg.

Participaient également :

- Monsieur Abdel BENKHALEF, Infirmier à Santé au Travail 68 ;
- Madame Marie-Laure BUTTERLIN, Gestionnaire Comité Social Territorial au Centre de Gestion ;
- Monsieur Franck MOUGEL, Responsable du service Prévention des Risques Professionnels au Centre de Gestion ;
- Madame Elodie PRUD'HOMME, Responsable du service Conseil en Organisation et Santé au Travail au Centre de Gestion ;
- Madame Séverine SCAVAZZA-GOBRON, Chargée de prévention / ACFI au Centre de Gestion.

La réunion se tient au Centre de Gestion du Haut-Rhin.

Point 1 : Approbation des procès-verbaux du Comité Social Territorial : réunion du 16 septembre 2025 et consultation électronique du 25 septembre au 03 octobre 2025

A. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL DU 16 SEPTEMBRE 2025

- Les représentants du personnel émettent un avis favorable à l'unanimité pour l'approbation du procès-verbal de la réunion du 16 septembre 2025.
- Les représentants des autorités territoriales émettent un avis favorable à l'unanimité pour l'approbation du procès-verbal de la réunion du 16 septembre 2025.

B. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA CONSULTATION ELECTRONIQUE DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL DU 25 SEPTEMBRE AU 03 OCTOBRE 2025

- Les représentants du personnel émettent un avis favorable à l'unanimité pour l'approbation du procès-verbal de la consultation électronique du 25 septembre au 03 octobre 2025.
- Les représentants des autorités territoriales émettent un avis favorable à l'unanimité pour l'approbation du procès-verbal de la consultation électronique du 25 septembre au 03 octobre 2025.

Point 2 : Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels : commune de Hombourg

- Les représentants du personnel émettent à l'unanimité un avis favorable au Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels tel que présenté par la commune de Hombourg et à l'envoi d'un courrier tenant compte des observations formulées.
- Les représentants des autorités territoriales émettent à l'unanimité un avis favorable au Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels tel que présenté par la commune de Hombourg et à l'envoi d'un courrier tenant compte des observations formulées.

Point 3 : Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail (PAPRIPACT) : commune de Fellingen

- Les représentants du personnel émettent à l'unanimité un avis favorable au Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail tel que présenté par la commune de Fellingen et à l'envoi d'un courrier tenant compte des observations formulées.
- Les représentants des autorités territoriales émettent à l'unanimité un avis favorable au Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail tel que présenté par la commune de Fellingen et à l'envoi d'un courrier tenant compte des observations formulées.

Point 4 : Projet de construction et d'aménagement de locaux de travail : SMF Traitement des déchets ménagers du Secteur IV

- Les représentants du personnel émettent à l'unanimité un avis favorable concernant le projet de construction des bureaux administratifs tel que présenté par le SMF Traitement des déchets du Secteur IV.
- Les représentants des autorités territoriales émettent à l'unanimité un avis favorable concernant le projet de construction des bureaux administratifs tel que présenté par le SMF Traitement des déchets du Secteur IV.

Point 5 : Bilan de la démarche de prévention des risques psychosociaux : commune de Fessenheim

- Les membres du Comité Social Territorial prennent acte et ne formulent pas d'observations complémentaires.

Point 6 : Délibération permettant d'affecter des jeunes âgés d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans en situation de formation professionnelle à des travaux interdits ou réglementés susceptibles de dérogation

A. COMMUNE DE HOMBURG

- Les membres du Comité Social Territorial prennent acte et ne formulent pas d'observations complémentaires.

B. COMMUNE DE NEUF-BRISACH

- Les membres du Comité Social Territorial prennent acte et ne formulent pas d'observations complémentaires.

C. COMMUNE DE STAFFELFELDEN

- Les membres du Comité Social Territorial prennent acte et ne formulent pas d'observations complémentaires.

Point 7 : Modification du règlement-type Hygiène, Santé, Sécurité au Travail

- Les représentants du personnel émettent à l'unanimité un avis favorable aux modifications apportées au règlement-type Hygiène, Santé, Sécurité au travail.
- Les représentants des autorités territoriales émettent à l'unanimité un avis favorable aux modifications apportées au règlement-type Hygiène, Santé, Sécurité au travail.

Point 8 : Présentation des documents relatifs à la prévention des risques générés par l'utilisation des batteries au lithium : validation des documents produits par le groupe réseau des assistants et conseillers de prévention « Grandes collectivités »

- Les membres du Comité Social Territorial prennent acte et ne formulent pas d'observations complémentaires.

Point 9 : Organisation, fonctionnement des services et évolution des administrations

A. ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

a) Commune d'Eguisheim

- Les représentants du personnel émettent à l'unanimité un avis favorable au projet de délibération relative à l'organisation du temps de travail tel que présenté par la commune d'Eguisheim, sous réserve de la prise en compte des observations formulées.
- Les représentants des autorités territoriales émettent à l'unanimité un avis favorable au projet de délibération relative à l'organisation du temps de travail tel que présenté par la commune d'Eguisheim, sous réserve de la prise en compte des observations formulées.

b) commune d'Ingersheim

- Les représentants du personnel émettent à l'unanimité un avis favorable concernant le projet de protocole d'accord sur l'aménagement du temps de travail tel que présenté par la commune d'Ingersheim.
- Les représentants des autorités territoriales émettent à l'unanimité un avis favorable concernant le projet de protocole d'accord sur l'aménagement du temps de travail tel que présenté par la commune d'Ingersheim.

B. MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE COMPTABILISATION ET DE CONTROLE DU TEMPS DE TRAVAIL : COMMUNE D'OTTMARSHEIM

- Les représentants du personnel émettent à la majorité un avis favorable concernant le projet de mise en place d'un système de comptabilisation et de contrôle du temps de travail tel que présenté par la commune d'Ottmarsheim.
- Les représentants des autorités territoriales émettent à l'unanimité un avis favorable concernant le projet de mise en place d'un système de comptabilisation et de contrôle du temps de travail tel que présenté par la commune d'Ottmarsheim.

C. PROJET DE REGLEMENT INTERIEUR

a) commune d'Aspach-Michelbach

- Les représentants du personnel émettent à l'unanimité un avis favorable concernant le projet de règlement intérieur tel que présenté par la commune d'Aspach-Michelbach.
- Les représentants des autorités territoriales émettent à l'unanimité un avis favorable concernant le projet de règlement intérieur tel que présenté par la commune d'Aspach-Michelbach.

b) commune de Hirsingue

- Les représentants du personnel émettent à l'unanimité un avis favorable concernant le projet de règlement intérieur tel que présenté par la commune de Hirsingue.
- Les représentants des autorités territoriales émettent à l'unanimité un avis favorable concernant le projet de règlement intérieur tel que présenté par la commune de Hirsingue.

D. CREATION DES CRITERES DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL : COMMUNE DE MUNCHHOUSE

- Les représentants du personnel émettent à l'unanimité un avis favorable concernant la mise en place des critères de l'entretien professionnel telle que présentée par la commune de Munchhouse.
- Les représentants des autorités territoriales émettent à l'unanimité un avis favorable concernant la mise en place des critères de l'entretien professionnel telle que présentée par la commune de Munchhouse.

Point 10 : Lignes Directrices de Gestion (LDG) en matière de promotion et valorisation des parcours professionnels : commune du Haut-Soultzbach

- Les représentants du personnel émettent à l'unanimité un avis défavorable concernant le projet de Lignes Directrices de Gestion tel que présenté par la commune du Haut-Soultzbach.
- Les représentants des autorités territoriales émettent à l'unanimité un avis défavorable concernant le projet de Lignes Directrices de Gestion tel que présenté par la commune du Haut-Soultzbach.

Point 11 : Orientations stratégiques en matière de politique indemnitaire et d'action sociale ainsi qu'aux aides à la protection sociale complémentaire

A. INSTAURATION DES TITRES-RESTAURANT : COMMUNE DE MAGSTATT-LE-BAS

- Les représentants du personnel émettent à l'unanimité un avis favorable concernant la mise en place des titres-restaurant telle que présentée par la commune de Magstatt-le-Bas mais conseillent à la collectivité de préciser les modalités d'attribution des titres-restaurant.
- Les représentants des autorités territoriales émettent à l'unanimité un avis favorable concernant la mise en place des titres-restaurant telle que présentée par la commune de Magstatt-le-Bas mais conseillent à la collectivité de préciser les modalités d'attribution des titres-restaurant.

B. PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Au 1^{er} janvier 2026, la Protection Sociale Complémentaire, à l'échelle de notre département, sera marquée par deux actualités :

- en Santé : l'entrée en vigueur de la participation financière obligatoire des employeurs territoriaux à hauteur d'au moins 15€/mois/agent ;
- en Prévoyance : la mise en place de la nouvelle convention de participation souscrite auprès de CNP Assurances/Relyens.

Concernant la Santé, le Centre de Gestion a organisé deux réunions à l'automne 2024 avec Mutest afin de promouvoir la convention de participation mise en place depuis le 1^{er} janvier 2023. Différentes communications auprès des collectivités ont également été faites au courant de l'année 2025 pour rappeler l'entrée en vigueur de cette nouvelle obligation. Mutest rencontre régulièrement les collectivités sur le terrain pour leur présenter notre partenariat.

Au 30 septembre 2025, 132 collectivités et établissements adhéraient à la convention pour 1432 adhérents et 2698 personnes protégées.

Au 14 novembre 2025, le nombre de collectivités qui seront adhérentes au 1^{er} janvier 2026 est de 168.

Pour la Prévoyance, les travaux de renouvellement de la convention ont été engagés depuis le mois de décembre 2024. Les collectivités sont depuis régulièrement informées des différentes étapes. 448 collectivités et établissements ont approuvé les termes de l'accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé le 7 février 2025.

Depuis le mois de septembre, le Centre de Gestion procède au déploiement du contrat en partenariat avec Relyens. Plusieurs webinaires à destination des employeurs, des agents et des gestionnaires ont été animés. Des réunions physiques sont organisées à la demande des plus grandes collectivités.

Au 14 novembre 2025, 159 collectivités et établissements ont communiqué leur délibération pour adhérer au contrat.

Comme prévu dans l'accord de méthode, le Comité paritaire de pilotage et de suivi sera réuni le 05 mars 2026 à 09h00 afin de procéder au suivi de la convention de participation.

Lors de la séance du 07 juillet 2025, le Comité Social Territorial a donné délégation à son Président pour rendre des avis par délégation sur la protection sociale complémentaire.

Du 1^{er} septembre 2025 au 14 novembre 2025, 380 avis ont été rendus par délégation comme suit :

SANTE :

Choix de la procédure et modalités de versement :

- **27 avis favorables** pour une participation mise en place dans le cadre de la **convention de participation** du Centre de Gestion.
- **17 avis favorables** pour une participation mise en place dans le cadre d'un **contrat labellisé** mais regret des membres du Comité Social Territorial que la collectivité ne se soit pas associée à la convention de participation du Centre de Gestion qui permet la mutualisation du risque auprès d'un seul acteur et d'obtenir des conditions attractives.
- **1 avis défavorable** pour une participation mise en place dans le cadre d'un **contrat labellisé** car les **modalités de versement** ne répondent pas aux dispositions de l'article 23 du décret n° 2011-1474 qui prévoit la possibilité de moduler la participation dans un but d'intérêt social, en prenant en compte le revenu des agents et, le cas échéant leur situation familiale.

PREVOYANCE :

Choix de la procédure et modalités de versement :

- **334 avis favorables** pour une participation mise en place dans le cadre de la **convention de participation** du Centre de Gestion.
- **1 avis favorable avec réserve** pour une mise en place dans le cadre de la convention de participation car les modalités de versement ne répondent pas aux dispositions de l'article 24 du décret n° 2011-1474 qui prévoit le versement de la participation sous forme d'un montant unitaire.

➤ Les membres du Comité Social Territorial prennent acte et ne formulent pas d'observations complémentaires.

Point 12 : Protection de la santé physique et mentale, hygiène, sécurité des agents dans leur travail, organisation du travail, télétravail, enjeux liés à la déconnexion et aux dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques, amélioration des conditions de travail et prescriptions légales y afférentes

Instauration du télétravail

A. COMMUNE DE FLAXLANDEN

- Les représentants du personnel émettent à la majorité un avis favorable concernant l'instauration du télétravail telle que présentée par la commune de Flaxlanden.
- Les représentants des autorités territoriales émettent à l'unanimité un avis favorable concernant l'instauration du télétravail telle que présentée par la commune de Flaxlanden.

B. COMMUNE DE MUNCHHOUSE

- Les représentants du personnel émettent à la majorité un avis favorable concernant l'instauration du télétravail telle que présentée par la commune de Munchhouse.
- Les représentants des autorités territoriales émettent à l'unanimité un avis favorable concernant l'instauration du télétravail telle que présentée par la commune de Munchhouse.

Point 13 : Autres question

Plan de formation : commune de Gueberschwihr

- Les représentants du personnel émettent à l'unanimité un avis favorable au Plan de formation 2025 de la commune de Gueberschwihr sous réserve de la prise en compte des observations formulées.
- Les représentants des autorités territoriales émettent à l'unanimité un avis favorable au Plan de formation 2025 de la commune de Gueberschwihr sous réserve de la prise en compte des observations formulées.

Point 14 : Présentation des avis et notifications d'avis formulés par délégation au nom du Comité Social Territorial

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin

22 rue Wilson - 68027 COLMAR Cedex - Tél. : 03 89 20 36 00 - Fax : 03 89 20 36 29 - cdg68@cdg68.fr - www.cdg68.fr

Avis par délégation : accueil d'un apprenti
(septembre - octobre 2025)

OBLET	COLLECTIVITE - ETABLISSEMENT PUBLIC	DATE AVIS	GRADE DU MAITRE D'APPRENTISSAGE	DIPLOME PREPARE PAR L'APPRENTI
accueil d'un apprenti	COMMUNE DE BARTENHEIM	4 septembre 2025	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance.
accueil d'un apprenti	COMMUNE DE EGUSHEIM	4 septembre 2025	agent de maîtrise territorial	CAPA Jardiner / Payagiste
accueil d'un apprenti	COMMUNE DE HOMBURG	4 septembre 2025	technicien territorial principal de 2 ^{ème} classe et adjoint technique territorial	BAC PRO Aménagement Paysager
accueil d'un apprenti	COMMUNE DE MUHLBACH SUR MUNSTER	18 septembre 2025	adjoint territorial d'animation contractuelle et ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance
accueil d'un apprenti	COMMUNE DE NEUF BRISACH	9 octobre 2025	adjoint technique territorial	CAPA Jardiner / Payagiste
accueil d'un apprenti	COMMUNE DE STAFFELDEN	9 octobre 2025	agent de maîtrise territorial	CAPA Payage
accueil d'un apprenti	SINU SCOLAIRE DU HOHBURG	4 septembre 2025	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance

- Les membres du Comité Social Territorial prennent acte et ne formulent pas d'observations complémentaires.

Dates des prochaines séances du Comité Social Territorial :

- **mardi 10 février 2026,**
- **mardi 07 avril 2026,**
- **mardi 02 juin 2026,**
- **mardi 22 septembre 2026,**
- **mardi 1^{er} décembre 2026,**

Colmar, le 11 décembre 2025

Le Président
du Comité Social Territorial

SIGNÉ

Lucien MULLER
Président du CDG 68

La secrétaire de séance

SIGNÉ

Annick BRAESCH
Directrice adjointe du CDG 68

Le secrétaire adjoint de séance

SIGNÉ

Romuald WESSANG
Attaché à la Commune de Pfaffenheim